

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

arrêté 2023-123

## DECLARATION DE PROJET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### Objet de l'enquête

Par arrêté n°2022-152 en date du 16 décembre 2022, Monsieur le Maire de Montescot a prescrit la Déclaration de Projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU de Montescot dont l'objet est de permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AU située à l'Ouest du Chemin de Saint-Martin destinée à la réalisation de la ZAC et de réduire l'emplacement réservé n°2 destiné aux aménagements hydrauliques et paysagers.

L'évaluation environnementale et son résumé non technique figurent dans le dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de la MRAE n°2023AO46 du 22 mai 2023.

L'enquête publique se déroulera du 30 octobre 2023 à 10 h 00 au 30 novembre 2023 à 18 h 30, soit pendant 32 jours consécutifs.

### Nom et qualité du commissaire enquêteur

Monsieur Didier ZAZZI a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier par décision n°E23000105/34.

### Consultation du dossier d'enquête public et observations

En Mairie de Montescot :

Les pièces du dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, du 30 octobre 2023 à 10 h 00 au 30 novembre 2023 à 18 h 30, aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie, soit les lundis de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h, les mardis, mercredis et vendredis de 10h à 12h30 et le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Sur le site internet de la Mairie :

Le dossier d'enquête publique sera mis en ligne et consultable, durant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la commune : <https://www.montescot.fr>.

Les observations pourront être adressées par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique@montescot.fr](mailto:enquete-publique@montescot.fr).

### Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de Montescot, 2 rue du Canigou, pour recueillir les observations écrites et orales du public les jours suivants :

- Le 08 novembre 2023, de 09 h 30 à 12 h 30.
- Le 17 novembre 2023, de 09 h 30 à 12 h 30.
- Le 30 novembre 2023, de 14 h 30 à 18 h 30.

### Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

A l'expiration du délai d'enquête, le 30 novembre 2023 à 18 h 30 le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Montescot le dossier de l'enquête accompagné des registres et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter pendant un an ces documents à la Mairie de Montescot et sur le site internet de la commune : <https://www.montescot.fr>.

A l'issue de la procédure, le conseil municipal de Montescot se prononcera par délibération sur l'approbation de la Déclaration de Projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU de Montescot.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Louis Sala, Maire, de la commune de Montescot au 04 68 22 12 07

Le Maire, Louis SALA.